



COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTE AUX ADHÉRENTS

A Fondettes, le 20 mai 2020

Comme nous l'évoquions dans notre précédent communiqué, les établissements recevant du public (ERP) ainsi que toutes les activités collectives non prioritaires ne font pas partie des secteurs d'activité autorisés à une ouverture le 11 mai (Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).

Le plan de sortie du confinement établi par le gouvernement impose encore beaucoup de limites et d'interdictions. Les protocoles de reprise exigent notamment des règles sanitaires très strictes.

Les activités régulières

Aujourd'hui, le Conseil d'administration, après avoir évalué toutes les contraintes qui devront certainement être mises en place à partir du 02 juin a décidé que **les ateliers collectifs réguliers** ne pourront pas reprendre avant septembre 2020. En effet, les protocoles sanitaires qui risquent d'être poursuivis après le 02 juin (effectifs des groupes limités, nettoyages rigoureux des locaux, distanciation physique...) ne nous permettent pas d'organiser sereinement et en toute sécurité la fin des cours.

Sont concernés par cette décision :

- L'ensemble des ateliers/ cours de danses
- Les activités bien-être et fitness
- Les ateliers théâtres, arts plastiques, écriture
- Les pratiques collectives musicales

Ce choix a été mûrement réfléchi et pris, croyez-le, à contrecœur. Nous mesurons la déception que vous pouvez ressentir face à une telle décision : sachez que nous regrettons de ne pas pouvoir, dans le contexte actuel, assurer notre mission de lien social, de divertissement, de convivialité. Nos priorités vont vers la sécurité et la protection de tous, adhérents, salariés, intervenants et bénévoles.

Remboursement partiel :

Sur le plan financier, nous envisageons de procéder à un **remboursement partiel de vos cotisations** pour les cours des mois de mai et juin. Les frais généraux ont continué d'impacter les finances de l'association (assurances, frais de communications, rémunération des permanents...). Afin de ne pas mettre l'association dans une situation financière difficile, ces frais généraux doivent être intégrés dans le calcul du remboursement que nous pourrons vous proposer. Cette crise sanitaire va fragiliser le milieu associatif et nous comptons sur votre soutien pour nous aider à faire face à cette situation inédite.

Quand nous aurons fixé le montant des remboursements, vous aurez alors le choix d'être remboursés ou, par solidarité vis-à-vis de l'Aubrière, de faire un don fiscalement déductible. Afin de mieux cerner vos attentes, nous vous demandons de nous faire part de votre choix en cliquant sur [le sondage](#) ci-dessous :

<https://forms.gle/xnbHCaXqk7vNaJd7>

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez nous envoyer votre souhait à l'adresse suivante : cotisations2020.aubriere@gmail.com (en précisant votre nom, votre prénom et votre activité).

Beaucoup d'entre vous nous ont déjà fait savoir que, par solidarité et soutien à l'association, vous renoncerez à un remboursement. Nous vous en remercions infiniment. Pour ceux qui souhaiteraient être remboursés, nous vous communiquerons prochainement les modalités pratiques.

Les cours individuels de musique

Les cours individuels de musique vont eux continuer à fonctionner à distance jusqu'à la fin du mois de juin : nous remercions à cette occasion tous les professeurs et leurs élèves qui ont su adapter leur pratique à cette situation inédite. Ces activités ayant été maintenues, elles ne bénéficieront d'aucun remboursement.

L'animation jeunesse

Pour le secteur jeunesse, nous travaillons avec la Municipalité, l'ASF et la Mômérie à proposer des activités durant l'été, et ce dans le respect des mesures sanitaires qui pourraient nous être imposées. Les réponses au questionnaire que nous avons mis en ligne vont nous servir à essayer de mieux cerner vos besoins. Nos équipes sont mobilisées pour essayer de s'adapter aux contraintes sanitaires de cette crise.

Le prêt d'ouvrages

Nous travaillons également à une possibilité de reprendre le prêt d'ouvrages. Nos équipes sont également mobilisées (bénévoles et salariés permanents) sur ce sujet. Nous reviendrons vers vous pour vous communiquer les modalités d'organisation et d'accès au prêt d'ouvrages.

L'accueil du public

Concernant l'ouverture de notre accueil administratif, nous vous tiendrons informés dès lors que nous aurons toutes les garanties indispensables pour vous accueillir dans de bonnes conditions et permettre aux salariés de travailler en toute sécurité.

L'avenir ...

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la saison prochaine sera très probablement impactée par cette crise. Nous travaillons activement sur divers scénarios pour gérer au mieux la reprise des activités en septembre.

Nous souhaitons avancer à vos côtés et continuer à occuper une place dans votre quotidien. Ainsi, nos prises de décisions doivent garantir la pérennité de l'Aubrière et de ses secteurs d'activités. Cela ne pourra se faire seul, l'Aubrière a plus que jamais besoin de tous ses acteurs : adhérents, bénévoles, salariés, prestataires, partenaires... dont le soutien et la solidarité permettront le maintien de nos actions de proximité.

Convaincus de votre attachement à l'Aubrière, à son esprit et son dynamisme, nous nous tenons à votre disposition et nous vous tiendrons informés progressivement des conditions de reprise des activités.

Pour le Conseil d'Administration
Mme Sophie DOREY